

## Y a-t-il des chapelles ou des églises dans les entreprises ??

Pour des millions de voix en plus pour le PS !

Les salles de prière existent déjà dans des grandes entreprises (PSA entre-autres).

PRENEZ LE TEMPS DE LIRE CE QUE NOUS RESERVE "aussi" LE PROJET DE LOI DE Mme KHOMRI

> Bon courage aux patrons, entrepreneurs, DRH, commerçants... qui devront plancher sur la couleur, la longueur des tapis de prière, installés dans des salles réservées par sexe - aux prières et ablutions - Durant le temps des prières et la période Ramadan qui va travailler ?... Ceux qui ne sont pas musulmans ?

> Dans les casernes, à l'hôpital, chez les pompiers, les policiers, les commerçants...hommes et femmes seront rigoureusement séparés... Au secours la folie à lier nous rattrape.

Quand on choisi un(e) ministre musulman(e) on a fatalement des propositions de lois taillées pour...les musulmans... Non vous ne rêvez pas !

**Information vérifiée et vérifiable :**

<http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2016/02/17/31007-20160217ARTFIG00342-communautarisme-tpe-fragilisees-les-dangers-du-projet-de-loi-el-khomri.php>

On nous endort en contestant des articles de cette proposition de loi et SURTOUT on ne parle pas de l'article 1er, Cheval de Troie du Communautarisme voulu par El Khomri et les siens, et toléré comme un gage vis à vis de cette communauté dans l'espoir de s'attirer la faveur de millions d'électeurs qui compenseraient la déroute du parti socialiste...

**Cette loi pourrait s'appeler : "vendre la France pour quelques voix de plus"**

À l'heure où la France affronte une poussée islamiste sans précédent, quand le régime prétend combattre le jihad, c'est l'islamisme qui, grâce à la loi El Khomri, s'imposerait au sein des entreprises !

On sait à quel point l'exigence des musulmans se renforce au fil des jours et des reculades du Gouvernement et de la société culpabilisée au nom de "l'humanisme", de la générosité de l'antiracisme et du "pasdamalgame"...!

En effet, on découvre stupéfait :

**Premier article :** « *La liberté du salarié de manifester ses convictions, y compris religieuses, ne peut connaître de restrictions que si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.* »

> **Ah bon ? Quel rapport y a-t-il entre les convictions religieuses et le Droit du Travail ?**

En clair: je suis libre de montrer (manifester) mes convictions religieuses au travail (vêtements, prières, prosélytisme, jeûne, exigences alimentaires, refus d'obéir à une femme ou de passer après elle à un poste...) tant que le patron ne me donne pas de raisons valables (justifiées) d'arrêter ou de limiter mon comportement.

> **Le but recherché est-il la satisfaction d'Allah ou la bonne marche de l'entreprise ?**

Et puis, quelle improbable proportionnalité établir entre les deux ?

**C'est déjà un fait imposé par les musulmans dans de grandes entreprises comme la RATP par exemple ! La loi légaliserait ces comportements pourtant incompatibles avec les valeurs de la République !**

**Personne n'en parle**, pourtant si ce projet aboutissait tel que présenté aujourd'hui, les dérives communautaires deviendraient une réalité ancrée sur laquelle il serait impossible de revenir sans un coup de force douloureux pour les français. Aujourd'hui déjà, nos tribunaux sont encombrés de dossiers surréalistes "d'islamophobie" évidemment "raciste" !

En effet, il faut souligner qu'il n'y a que l'islam sans gêne et conquérant qui "manifeste ses convictions" politico-religieuses partout dans l'espace public.

À contrario, les autres religions chrétienne, juive et les autres, n'interfèrent en rien dans l'entreprise.

Les rares tentatives de port de kippa se règlent toujours raisonnablement. Après le voile islamique, le halal à la cantine, les horaires aménagés pour cause de ramadan, le refus d'obéir à une femme ou de passer derrière elle à son poste...cette nouvelle exigence émane exclusivement de la communauté musulmane radicalisée.

D'ailleurs, une étude du Cabinet In Agora menée au printemps dernier auprès de salariées musulmanes d'Île-de-France indique que 64% ont la prière au travail pour première revendication. Le port du hijab et le ramadan arrivent respectivement en deuxième et troisième position.

Dans la pratique, sans même aborder la création de salles de prières musulmanes au sein des entreprises françaises, c'est par jour, environ une heure de temps de travail rémunéré qui pourrait être dédiée au culte d' "Allah Akbar".

En effet, l'islam impose à ses adeptes au moins cinq prières à des moments de la journée bien précis en fonction de la course du soleil. L'une en pleine nuit et l'autre à l'aube peuvent être faites chez soi.

Il en reste trois en entreprise : à la mi-journée, l'après-midi et au coucher du soleil. En hiver où les jours sont plus courts, ce sont 4 prières qui interrompent le travail pour lequel l'islamiste serait payé par l'entreprise. "L'heure, c'est l'heure" serinent les aficionados de cette gymnastique mahométane\*.

**Comment la classe politico-médiatique pourrait-elle ignorer à ce point la nature exacte du projet de déconstruction de notre société démocratique laïque par le sabotage de l'unité nationale ?**

À quoi joue ce gouvernement ? Fantasma électoral, lâcheté idéologique, "pacifisme" craintif ? Ou bien est-il définitivement infiltré par les serviteurs d'Allah ?

Si peu regardants sur la sauvegarde des Droits de l'Homme, des valeurs républicaines et démocratiques, nos parlementaires laisseront-ils s'effondrer la laïcité au profit de cet obscurantisme moyenâgeux ?

Tout cela, le chef d'entreprise l'aura compris bien mieux que les technocrates qui pullulent dans les ministères. Et il y a fort à parier qu'il y réfléchira à deux fois avant de recruter un musulman qui risque de l'obliger à justifier l'évidence, sous peine de poursuites judiciaires.

Ajouté au ramadan avec son impact négatif sur l'organisation de l'entreprise, on comprend sans mal la prudence de ces recruteurs responsables qui refuseront d'hypothéquer la performance collective au profit d'une croyance individuelle et tyrannique.

En matière d'employabilité, cette clause "religieuse" grotesque dans une réforme qui prétend "favoriser l'embauche" est incontestablement le plus mauvais service à rendre aux musulmans pour acheter une paix illusoire avec une poignée de salafistes teigneux.

**Sont-ils à ce point "intouchables" ?**

chacune des 5 prières obligatoires doit être précédée par des ablutions destinées à "se purifier".

Il s'agit d'une toilette rituelle répétée 3 fois dans un ordre prescrit : se laver à l'eau bouche, mains, avant-bras jusqu'au coude, figure, nez, barbe, cheveux, oreilles, et terminer par les pieds en insistant sur les orteils.

En tout, c'est en moyenne **15 minutes** qu'il faut pour ces "petites" ablutions, installer le tapis, revêtir le hijab ou le jilbab qui cache entièrement la musulmane puis tout remettre en place après avoir prononcé les formules consacrées en accomplissant la gestuelle de soumission désormais familière. Inutile de préciser que pendant ces trois à quatre séances quotidiennes, le boulot est reporté sur les « bonnes poires » mécréantes ou plus simplement abandonné.